

CONDITIONS GÉNÉRALES

à retourner aux moniteurs/trices

ASSURANCE ACCIDENT

Le ou la gymnaste (ou son représentant légal pour les mineurs) est informé(e) par les présentes conditions générales qu'il bénéficie d'une assurance complémentaire accident obligatoire auprès de la Caisse d'Assurance de Sport (CAS).

Toutefois, en cas d'accident, l'assurance privée interviendra en premier, mais la CAS doit être avisée aussitôt par l'intermédiaire de la responsable technique de la société.

RENOUVELLEMENT DE L'INSCRIPTION

L'inscription se renouvelle tacitement chaque année, c'est pourquoi, si un(e) gymnaste désire arrêter la société, il doit en informer de suite le responsable du groupe. Pour les gymnastes de plus de 16 ans, une lettre de démission doit être adressée à la société de gym, sans quoi ils seront considérés comme des membres passifs de la société.

ENTRAÎNEMENTS

La présence aux entraînements est obligatoire. En cas d'empêchement, le ou la gymnaste est prié(e) d'avertir le ou la responsable du groupe concerné.

PARTICIPATION AUX ACTIVITÉS DE LA SOCIÉTÉ

En inscrivant votre(vos) enfant(s) / en vous inscrivant, vous vous engagez à être disponible pour l'une ou l'autre des manifestations de notre société (*soirée de gym, journée familiale, concours, autres manifestations publiques ou sorties*).

DROIT À L'IMAGE

La FSG Corcelles-près-Payerne peut être amenée à publier sur son site internet des photos ou des vidéos prises lors des entraînements ou des manifestations sportives. En inscrivant votre(vos) enfant(s) / en vous inscrivant à la FSG, vous acceptez que ces images, sur lesquelles leur/votre visage pourrait être reconnaissable, puissent être utilisées.

COTISATION ANNUELLE

fr. 80.--	Parents-enfants	fr. 80.--	Mixtes 11-12 ans
fr. 80.--	Enfantines	fr. 80.--	Filles 13-15 ans
fr. 80.--	Garçons 7-10 ans	fr. 90.--	Actifs - Actives
fr. 80.--	Filles 7-8 ans	fr. 90.--	Agrès hommes
fr. 80.--	Filles 9-10 ans	fr. 90.--	Adultes-mixtes

Dans ce montant sont inclus la part des frais pour l'ACVG, la FSG et la prime d'assurance CAS-FSG. Les membres inscrits recevront une facture dès la fin septembre ou dès le 3^e entraînement pour les membres arrivant en cours d'année.

LES CONDITIONS ONT ÉTÉ LUES ET APPROUVÉES LE :

DATE :

SIGNATURE :
(représentant légal pour mineur)

BULLETIN D'INSCRIPTION

à retourner aux moniteurs/trices

NOM ET PRÉNOM DU GYMNASTE :

NOM ET PRÉNOM DU REPRÉSENTANT LÉGAL (POUR LES MINEURS) :

ADRESSE :

CODE POSTAL, LOCALITÉ :

DATE DE NAISSANCE (JJ/MM/AAAA) :

TÉLÉPHONE MOBILE :

TÉLÉPHONE MOBILE (PÈRE OU MÈRE) :

E-MAIL :

ASSURANCE ACCIDENT :

NUMÉRO AVS :

NOM DU GROUPE DE GYM :
(MENU DÉROULANT)

DATE D'ENTRÉE :

DATE :

SIGNATURE (représentant légal pour mineur) :
